

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Application et opposabilité

Les présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») régissent toutes les prestations (« **Prestations** ») fournies par la société TRIP'IN TROTT, SAS immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 883 928 459, au capital social de 5000 euros, dont le siège social est situé 1 place de la victoire, 78150 Le chesnay -Rocquencourt, contact@tripintrott.com, tel 06.14.84.02.47 la « **Société** »

La commande du participant implique son acceptation entière et sans réserve des présentes CGV qui prévalent sur tout autre document tel que prospectus, catalogue, site internet de la Société et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition dérogeant aux présentes CGV ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la Société, être opposable à la Société. Le fait que la Société ne se prévale pas, un moment donné, de l'une quelconque des stipulations des présentes ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Lorsqu'un devis est établi par la Société, il constitue les conditions particulières venant compléter les présentes CGV.

2. Conditions d'accès / sécurité

2.1. Conditions d'accès

En signant les présentes CGV, le participant déclare être en bonne santé physique et intellectuelle, n'avoir aucune contre-indication à la pratique de la trottinette électrique et n'être sous l'emprise d'aucun produit médicamenteux ou stupéfiant, drogue ou alcool, pouvant nuire à sa vigilance ou modifier son comportement.

Les Prestations sont déconseillées aux femmes enceinte (se-cousses, risques de chute).

Les mineurs à partir de 12 ans peuvent bénéficier de la Prestation sous réserve d'être accompagnés par le(s) détenteur(s) de l'autorité parentale ou que ce(s) dernier(s) ai(en)t régularisé une autorisation parentale pour mineur non accompagné.

Le poids maximum conseillé pour utiliser une trottinette dans de bonnes conditions est de 100 kg. Au-delà de ce poids, le participant reconnaît que les performances de la trottinette pourront être diminuées, notamment en cas de fort dénivelé positif.

2.2. Sécurité

La Société s'engage à fournir aux participants, au travers d'un briefing préalable à la Prestation, les consignes de sécurité à respecter pour le bon déroulement de la randonnée, à expliquer le fonctionnement de la trottinette « E.Scoot » et les bases de son pilotage dans le respect de l'environnement à travers des circuits adaptés et autorisés.

Le participant déclare être informé et conscient des risques inhérents à l'usage de trottinettes électriques, pour lui et les tiers, en particulier en cas de non-respect des consignes de sécurité délivrées lors du briefing de sécurité initial (port des équipements de sécurité, respect de la trace, distance de sécurité, vitesse autorisée, interdiction de dépasser, gestion des organes de commande des matériels, positions de conduite pour aborder les différents passages etc.).

Il s'engage à fournir à la Société toutes les informations qui pourraient être nécessaires à la réalisation des Prestations en toute sécurité. Dans ce cadre, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il transmet à la Société et cette dernière ne saurait être tenue responsable des conséquences éventuelles de ces informations erronées sur l'exécution des Prestations.

Aucun participant ne pourra bénéficier de la Prestation sans avoir suivi le briefing initial de sécurité.

3. Obligations du participant

3.1. Paiement du prix

Le participant s'engage à procéder au paiement du prix de la Prestation selon les modalités prévues sur l'éventuel devis ou sur la présentation du forfait sélectionné sur le site Internet de la Société.

L'ensemble des Prestations comprises dans le prix seront détaillées dans l'éventuel devis ou sur le site Internet de la Société et pourront notamment inclure le paiement de certaines prestations de restauration fournies par des tiers.

Tout achat personnel effectué lors de la Prestation qui ne serait pas explicitement mentionné dans l'éventuel devis ou sur la présentation du forfait sélectionné sur le site Internet de la Société ne pourra en aucun cas être pris en charge par la Société.

3.2. Respect des horaires

Le participant s'engage à être présent à l'heure qui lui a été indiqué lors de sa réservation. En cas de retard du participant, la durée de la Prestation sera réduite sans qu'aucun remboursement puisse être demandé.

L'heure de rendez-vous tient compte d'une période de plus ou moins 15 minutes (selon le nombre de participants) avant le début réel des activités, cette période étant indispensable à l'établissement des différentes formalités administratives, à l'équipement des participants et à la tenue du briefing initial durant lequel seront données les consignes de sécurité ainsi que la formation nécessaire au maniement des trottinettes.

4. Causes d'inexécution / interruption de la Prestation

4.1. Impossibilité d'exécuter la Prestation

La possibilité d'exécuter les Prestations peut dépendre de conditions météorologiques et techniques indépendantes de la volonté de la Société. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas réunies, la Société en informera dès que possible le participant et conviendra d'un report de la Prestation à une date ultérieure à convenir avec le participant dans l'année suivant la date initiale prévue, sauf meilleur accord entre les parties. Aucun remboursement ne sera effectué, même dans le cas où plusieurs reports consécutifs seraient nécessaires.

4.2. Manquement grave du participant

A titre exceptionnel, la Société pourra décider unilatéralement d'interrompre la Prestation ou d'exclure un participant sans qu'il ne puisse lui être réclamé de remboursement dans les cas suivants :

- En cas de non-respect des consignes de sécurité ;
- Si le participant est physiquement ou intellectuellement inapte à bénéficier de la Prestation (ébrété, fatigue excessive, douleur physique, non-respect de l'âge minimum etc.) ;
- En cas de dégradation volontaire du matériel ou résultant d'une faute du participant.

Dans ce dernier cas, la Société adressera au participant ayant dégradé le matériel une copie du devis de réparation / remplacement du matériel accompagné d'une facture du montant correspondant, que le participant s'engage à régler à réception.

5. Assurances

La Société a souscrit :

- une assurance responsabilité civile couvrant les dommages subis par des tiers résultant d'atteintes aux personnes ou aux biens impliquant l'usage des trottinettes électriques mises à la disposition des participants ;
- ainsi qu'une garantie « conducteur » couvrant les dommages subis par les participants résultant d'atteintes aux personnes ou aux biens impliquant l'usage des trottinettes électriques mises à la disposition des participants ;

dont les coûts sont inclus dans le prix convenu des Prestations.

6. Droit à l'image

Le participant autorise la Société à prendre, conserver et à publier les photographies et vidéos le représentant prises lors de la Prestation pour des besoins de promotion de l'activité de la Société, sur son site Internet, ses réseaux sociaux, des affiches, des flyers et dans la presse. Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et pour toute la durée des droits.

7. Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence, et qui empêcherait l'exécution de tout ou partie des Prestations, en suspendra l'exécution dans la mesure où les obligations sont affectées par le cas de force majeure.

Les obligations ainsi suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de la (les) cause(s) de force majeure avérée aura (ont) pris fin.

8. Données à caractère personnel

Pour les besoins de l'exécution des Prestations, la Société est susceptible de traiter des données à caractère personnel transmises par le participant.

Données traitées :

- Identification : nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, courriel, téléphone ;
- Photographies et vidéos éventuelles.

Fait le _____, à : _____

Données	Finalité	Base légale	Durée
Identification	Gestion de la réservation, réalisation des Prestations	Exécution du contrat	Jusqu'à l'exécution de la Prestation
Identification	Recouvrement	Exécution du contrat	Jusqu'à parfait paiement du prix
Identification	Facturation Comptabilité	Obligations légales et réglementaires	10 ans à compter de la Prestation
Identification	Prospection	Intérêt légitime	3 ans à compter de la Prestation
Photographies	Promotion de la Société	Consentement	Jusqu'au retrait du consentement

Les personnes dont les données sont traitées peuvent demander l'accès, la rectification, la limitation, la portabilité, l'effacement et s'opposer au traitement à tout moment en adressant une demande à l'adresse courriel suivante : contact@tripintrott.com

9. Réclamations, loi applicable et juridiction compétente

Le participant ayant la qualité de consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de résoudre amiablement un éventuel différend qui l'opposerait à la Société, dont les coordonnées figurent ci-après :

Ste WIZZAS
Le Surena Face au 5 Quai Marcel Dassault
92150 Suresnes

A défaut de résolution amiable, tout litige opposant la Société à un client ayant contracté en qualité de commerçant relatif à l'application, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV sera soumis au droit français et relèvera de la compétence du Tribunal de commerce de Versailles.

NOM prénom : Signature :	NOM prénom : Signature :
NOM prénom : Signature :	NOM prénom : Signature :
NOM prénom : Signature :	NOM prénom : Signature :